



BAC
Bureau d'assurance
du Canada

Rapport sur le marché de l'assurance entreprise



Au sujet de ce rapport

Le Rapport annuel sur l'état du marché de l'assurance entreprise du Bureau d'assurance du Canada (BAC) s'inscrit dans une stratégie continue visant à fournir aux entreprises du pays des renseignements pertinents sur les tendances au chapitre des primes d'assurance de dommages. Ce rapport met également en relief les risques en émergence et expose les ressources que le BAC met à la disposition des entreprises.

Bilan du marché 2024

Sommes-nous dans un marché mou? Tout dépend à qui on pose la question.

L'industrie de l'assurance de dommages au Canada a connu une amélioration de ses résultats au chapitre de la souscription d'assurance entreprise en 2024, de même qu'une amélioration du rendement de ses placements et une hausse de sa capacité. Ce sont de bonnes nouvelles pour les entreprises canadiennes, attribuables à la stabilité des prix et à l'amélioration du maintien en vigueur (durée pendant laquelle un contrat d'assurance demeure actif et fournit une couverture) sur le marché de l'assurance entreprise.

Selon [Aon](#), cabinet mondial de services professionnels de premier plan, la fidélisation de la clientèle par les assureurs, conjuguée à leurs ambitions de croissance au Canada, a contribué à l'émergence d'un marché favorable aux acheteurs l'an dernier. Cette dynamique se traduit par une baisse modérée des prix, une saine concurrence et une augmentation de la capacité dans des segments de produits ciblés. Les contrats pluriannuels sont de plus en plus fréquents.

Le cabinet mondial de services professionnels [Marsh LLC](#) a indiqué dans un rapport que le marché canadien de l'assurance entreprise

avait enregistré une diminution des prix dans toutes les principales gamme de produits en 2024. Le rapport attribue cette tendance à une concurrence accrue dans le secteur de l'assurance des biens des entreprises, aux augmentations modérées des taux dans la branche accidents et risques divers, à une stabilisation des taux dans l'assurance des risques financiers et à une accélération des réductions de taux d'assurance des cyberrisques. Au Canada, les taux ont fléchi en moyenne de 2 % dans la branche accidents et de 3 % pour l'assurance des biens, des risques financiers et de la responsabilité professionnelle et des cyberrisques.

Le fournisseur de services de notation [DBRS Morningstar](#) (Version anglaise seulement) a souligné que les assureurs de dommages au Canada ont subi les plus lourdes pertes assurées trimestrielles jamais enregistrées au troisième trimestre 2024, en raison de la saison météorologique la plus dévastatrice de l'histoire du pays. Malgré tout, DBRS Morningstar a indiqué que « le rythme des augmentations de prix en 2024 a continué à décélérer dans certaines branches d'assurance entreprise ».

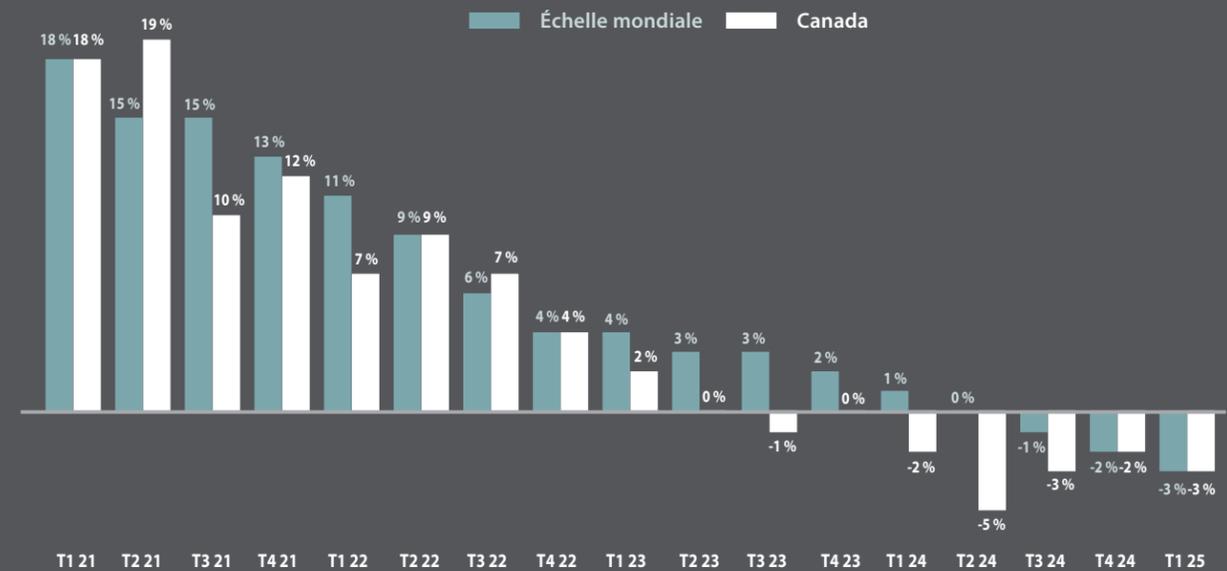
Quelle est la différence entre un marché dur et un marché mou?

Dans l'industrie de l'assurance, un marché dur se caractérise par une hausse des primes, un resserrement des normes d'évaluation des risques et une disponibilité restreinte des garanties. En revanche, un marché mou se distingue par une stabilité ou une baisse des primes, un élargissement des garanties et une concurrence accrue au chapitre des conditions offertes.

En 2019, le marché canadien de l'assurance entreprise est entré dans une période de conjoncture difficile : hausse des taux et réduction de la capacité de souscription dans certains secteurs d'activité et certaines régions. La hausse des primes d'assurance entreprise a atteint un sommet en 2020, mais elle s'est en grande partie stabilisée au cours des trois dernières années. L'amélioration des résultats techniques et de la rentabilité globale des assureurs explique l'assouplissement du marché. En 2024, de nombreux assureurs ont accru leur capacité dans la plupart des secteurs d'activité.

Taux pondéré de l'assurance entreprise

En moyenne, les taux d'assurance entreprise au Canada ont fléchi de 3 % dans toutes les branches d'assurance au T1 de 2025. On a observé le même fléchissement à l'échelle mondiale.



Source : Indice trimestriel mondial Marsh du marché de l'assurance*

Perspectives pour 2025

Le cabinet mondial de services professionnels Marsh LLC a récemment publié sa [première mise à jour de 2025](#) indiquant que les taux d'assurance au Canada continuent de fléchir dans toutes les principales branches de produit.

Le baromètre du risque d'Allianz ([Allianz Risk Barometer](#)) place les pertes d'exploitation, les catastrophes naturelles et les cyberincidents parmi les principales menaces pour le Canada en 2025, mettant en lumière une combinaison volatile de risques économiques, environnementaux et technologiques.

Le rapport sur les risques mondiaux de 2025 du World Economic Forum - [World Economic Forum's Global Risks Report 2025](#) (Version anglaise seulement) - met en relief les enjeux cruciaux, dont l'inflation et les replis économiques, auxquels fait face le Canada dans un contexte mondial de plus en plus volatil.

Dans sa mise à jour sur le marché canadien ([Canadian Market Update](#)), Gallagher, cabinet de courtage d'assurance, de gestion du risque et d'experts-conseils, souligne les tendances du marché dans diverses branches d'assurance entreprise en 2025, y compris les biens, les

accidents, l'automobile, les dirigeants et les risques financiers ainsi que les cyberrisques.

Dans une récente [mise à jour du marché de l'assurance](#), Aon, cabinet mondial de services professionnels, arrive à la conclusion que la conjoncture favorable du marché a pour conséquence de faire baisser les prix pour les assurés, bien qu'il subsiste une différence entre les catégories de clientèle sans sinistre et privilégiée et les profils de risque plus difficiles à gérer.

Enjeux du marché de l'assurance des biens

Les événements météorologiques extrêmes de 2024 ont causé des pertes assurées de plus de 8,9 milliards de dollars au pays. Ce chiffre a pulvérisé le précédent record de 6,2 milliards de dollars enregistré en 2016, dans le sillage des feux de forêt de Fort McMurray. Le total de 2024 représente presque le triple du total des pertes assurées enregistrées en 2023 et est 12 fois supérieur à la moyenne annuelle de 704 millions de dollars enregistrée au cours de la décennie 2001-2010.

Parallèlement, de récentes données de Statistique Canada montrent que les coûts de construction (prix facturé par un entrepreneur pour construire un nouveau bâtiment compte tenu de la valeur de tous les matériaux, de la main-d'œuvre, de l'équipement, des frais généraux et des bénéfices) ont grimpé de 66 % au cours des cinq dernières années, dépassant largement le taux d'inflation général de 19 % enregistré au cours de la même période.

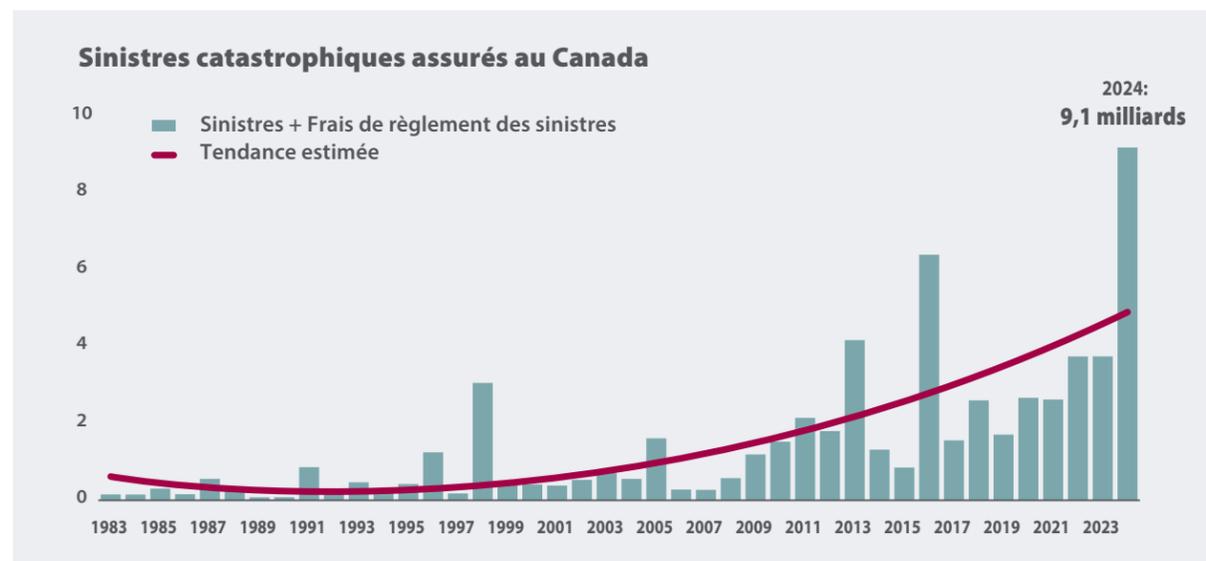
La hausse du coût des intrants liés aux habitations, la pénurie de main-

d'œuvre qualifiée et l'accroissement des pertes attribuables aux événements météorologiques extrêmes ont une incidence disproportionnée sur l'assurance des biens par rapport aux autres branches d'assurance. Depuis 2019, le Canada a enregistré une hausse de 115 % du nombre de réclamations en dommages matériels des particuliers ainsi qu'une hausse de 485 % des coûts de réparation et de remplacement de biens personnels endommagés par des phénomènes météorologiques violents.

La grande majorité des pertes assurées sont imputables à quatre événements

météorologiques catastrophiques survenus à l'été de 2024. De nombreuses entreprises de Jasper, de Calgary, de Toronto et de Montréal ont été touchées : plus de 12 000 réclamations totalisant des pertes assurées de 1,7 milliard de dollars ont été présentées.

Cependant, malgré les pertes records enregistrées en 2024, les primes d'assurance des biens des entreprises sont demeurées stables, ce qui témoigne d'une capacité accrue et d'une hausse modérée des taux.



Conseils en gestion du risque pour les consommateurs

- Veuillez communiquer avec votre représentant d'assurance au sujet du renouvellement de votre police d'assurance environ trois et quatre mois avant son expiration. Communiquez avec divers assureurs afin de vérifier ce qu'ils peuvent offrir à votre entreprise.
- Regroupez les besoins de votre entreprise dans un même contrat afin d'éviter les garanties isolées, telles que l'assurance automobile commerciale. Un contrat d'assurance multirisque des entreprises est une police d'assurance pratique dans laquelle sont regroupées plusieurs garanties d'assurance. Pour les entreprises, il s'agit d'une option flexible qui permet de personnaliser leur couverture en fonction de leurs besoins et de leur profil de risque particuliers,
- à un coût potentiellement inférieur à celui qui s'appliquerait à la souscription de contrats individuels.
- Assurez-vous que votre proposition (ou dossier d'information) démontre que votre entreprise représente un risque de qualité supérieure. Fournissez des renseignements détaillés qui rendent compte de vos antécédents. La proposition fournit au souscripteur les données dont il a besoin pour évaluer le risque et décider s'il peut consentir l'assurance demandée.
- Préparez-vous à recourir à d'autres assureurs pour compléter votre programme d'assurance de responsabilité complémentaire.

Points chauds de l'assurance des entreprises

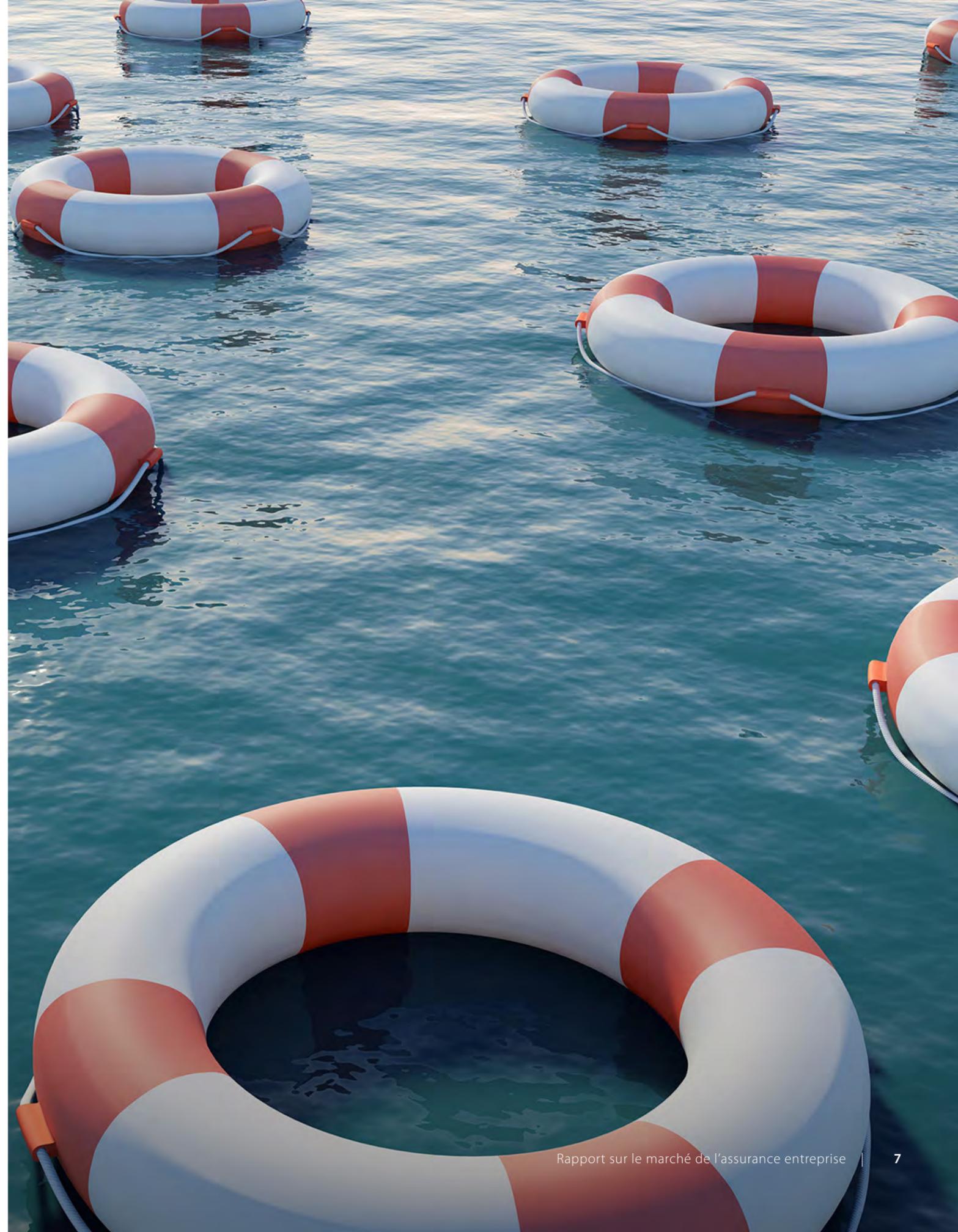
Voici les catégories de risque les plus élevées pour certains assureurs :

- L'immobilier et la construction d'appartements, de copropriétés ou d'habitations en rangée, les services résidentiels et sociaux
- Plusieurs secteurs de la fabrication, notamment l'équipement sportif, les produits chimiques, les armes à feu et les produits pharmaceutiques
- Les soins de santé, selon l'emplacement et les résultats techniques
- Les établissements d'enseignement et les organismes sans but lucratif, en raison des préoccupations liées à la maltraitance d'enfants
- Les substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées (SPFA)
- Les organismes sans but lucratif
- Le transport

Ressources

Aide à l'intention des consommateurs d'assurance des entreprises

- [« Assurance des entreprises : huit conseils pour mieux s'y retrouver »](#)
- [« Êtes-vous adéquatement assurés? Leçons que peut tirer une PME d'une perte tragique »](#)
- [« Les tensions inflationnistes continuent de poser des problèmes au marché de l'assurance des biens »](#)
- [« De nouvelles données révèlent un resserrement de la concurrence sur le marché de l'assurance des entreprises »](#)
- [« Votre entreprise est-elle protégée contre les cybermenaces assistées par l'IA? »](#)
- [« Propriétaires de petite entreprise : connaissez-vous le coût total d'une cyberattaque? »](#)
- [« Gestion des primes d'assurance de votre entreprise »](#)
- [« Les droits de douane vont-ils plonger le Canada en récession? Dans ses prévisions économiques de mars, Desjardins prédit une récession technique aux États-Unis et une récession au Canada »](#)



L'application et le retrait répétés des droits de douane par l'administration américaine créent de l'incertitude chez les entreprises canadiennes

Le BAC a récemment réalisé une analyse de l'incidence des droits de douane sur l'assurance entreprise

Le président Donald Trump, les droits de douane et les guerres commerciales : depuis le début de 2025, ces sujets ne cessent de faire la une et créent de l'incertitude partout au Canada. Pour comprendre comment ces sujets peuvent influencer sur l'économie ainsi que sur les branches d'assurance des entreprises et des particuliers, le BAC a fait équipe avec Deloitte, cabinet mondial de services professionnels, pour analyser l'incidence des droits de douane américains et des droits de douane réciproques canadiens sur la macroéconomie, les finances personnelles et le secteur de l'assurance ainsi que sur les prix.

Droits de douane États-Unis-Canada

- Des droits de douane américains de 25 % sur les marchandises canadiennes et de 10 % sur les exportations d'énergie du Canada vers les États-Unis sont entrés en vigueur le 4 mars 2025. Le Canada a répliqué avec des droits de douane réciproques de 30 milliards de dollars sur un certain nombre de biens importés des États-Unis.
- Le 12 mars 2025, les États-Unis ont imposé des droits de douane de 25 % sur les produits d'acier et d'aluminium canadiens. Le Canada a riposté avec des droits de douane réciproques de 25 % applicables à une liste de produits d'acier d'une valeur de 12,6 milliards de dollars et de produits d'aluminium d'une valeur de 3 milliards de dollars, ainsi que sur des biens additionnels importés des États-Unis d'une valeur de 14,2 milliards de dollars.
- L'administration américaine a annoncé des droits de douane sur les automobiles canadiennes et mexicaines le 26 mars, lesquels ont été étendus le 2 avril à tous les véhicules fabriqués à l'étranger.
- Le 2 avril, les États-Unis ont imposé une série de droits de douane

d'un minimum de 10 % à un certain nombre de pays, établis en fonction de leur déséquilibre commercial avec les États-Unis. Une semaine plus tard, ces droits ont été ramenés à un minimum de 10 % pour tous les pays, et seront revus après 90 jours. De nouveaux droits applicables aux semi-conducteurs, au bois d'œuvre et aux produits pharmaceutiques sont attendus au cours des prochaines semaines.

Ce n'est un secret pour personne que, en raison de l'intégration étroite de l'économie canadienne aux chaînes d'approvisionnement américaines, les deux économies sont vulnérables aux hausses des droits de douane. En 2024, les exportations de marchandises du Canada vers les États-Unis ont totalisé 596 milliards de dollars. Ce montant représentait 76 % des exportations de marchandises canadiennes, faisant des États-Unis le plus important partenaire commercial du Canada. De plus, plus de 46 500 sociétés expédient leurs produits vers les États-Unis. Les exportateurs vers les États-Unis génèrent des revenus considérables et créent des emplois dans toutes les chaînes d'approvisionnement au Canada. Si l'on tient compte des effets de la chaîne d'approvisionnement (c'est-à-dire des contributions indirectes), les exportations du Canada vers les États-Unis soutiennent près de 2,2 millions

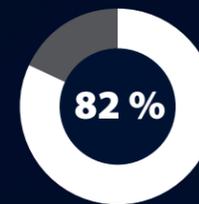
d'emplois, soit environ 12 % des emplois au Canada.

Les droits de douane auront une incidence sur l'assurance, car ils vont augmenter les coûts des biens utilisés pour remplacer et réparer les maisons, les voitures et les entreprises. Le BAC prévoit que les droits de douane se feront davantage sentir dans les branches d'assurances des biens des particuliers et d'assurance automobile.

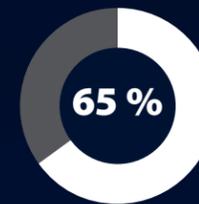
Dans le cas des clients d'assurance des entreprises, l'incidence négative des droits de douane sur l'économie sera différente d'un secteur de l'économie à l'autre. Par exemple :

- Les secteurs de la fabrication, notamment ceux qui produisent du matériel de transport et des produits métallurgiques, devraient être fortement touchés par les droits de douane.
- Les droits de douane devraient également avoir une incidence néfaste sur les secteurs de la construction, de l'agriculture et des mines en raison des liens de la chaîne d'approvisionnement dans l'économie.
- L'incidence sur le secteur des services est plus imprécise, car elle dépend du domaine particulier et du scénario tarifaire.

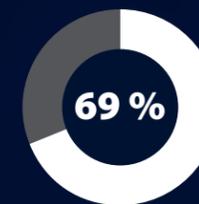
Statistiques clés



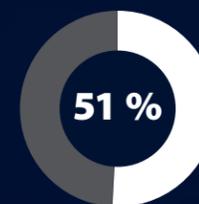
des PME s'attendent à subir les contrecoups des droits de douane.



des PME prévoient rehausser leurs prix pour compenser l'incidence des droits de douane.



des PME prévoient que les droits de douane feront augmenter leurs frais d'exploitation.



des PME participent directement au commerce d'import-export avec les États-Unis.

L'analyse du BAC a également permis de constater que les droits de douane pourraient avoir de graves conséquences sur la demande dans l'immobilier commercial, qui représente environ 40 % des primes du secteur, alors que la conjoncture est déjà difficile. Les droits de douane pourraient également avoir des répercussions sur les primes d'assurance automobile des entreprises. Le point positif pour les entreprises est que, bien que l'adoucissement du marché de l'assurance des entreprises, conjugué aux conséquences des droits de douane, puisse poser des problèmes de rentabilité aux assureurs, ces derniers peuvent continuer à accroître leur capacité sur le marché en réponse à la baisse de la demande.

Progrès dans le secteur du camionnage commercial

Formation améliorée des camionneurs en Alberta

Le gouvernement de l'Alberta a récemment annoncé la création d'un nouveau cours de conduite de classe 1 [Class 1 Learning Pathway](#) (Version anglaise seulement) pour les conducteurs de camion commercial. Le programme a commencé le 1^{er} avril 2025. Conçu dans le but d'améliorer la formation des conducteurs et la sécurité routière, ce cours remplace l'ancien programme de formation de base obligatoire (Mandatory Entry Level Training) et reflète bon nombre des recommandations mises de l'avant par le Groupe de travail sur le camionnage commercial du BAC, soit :

- Mettre en place un programme d'apprentissage obligatoire, intégrant une formation renforcée à la conduite pratique et en salle de classe, afin de mieux préparer les nouveaux conducteurs de poids lourds.
- Personnaliser le contenu éducatif en fonction des caractéristiques spécifiques du secteur du

camionnage commercial en Alberta, en tenant compte du terrain, des conditions météorologiques, ainsi que des types de marchandises et d'équipements transportés.

- Renforcer la surveillance et assurer une plus grande uniformité des écoles de conduite agréées, des transporteurs, des instructeurs et des examinateurs, en veillant au respect rigoureux des exigences en matière de formation.
- Mettre en place une politique de sanctions progressives à l'égard des écoles et des transporteurs dont la formation ne répond pas aux normes requises, afin d'assurer un niveau d'enseignement adéquat.
- Investir 54,1 millions de dollars sur trois ans pour soutenir un programme de subventions pour la formation et la transférabilité, et pour attirer et retenir de nouveaux conducteurs de poids lourds en Alberta.

Le gouvernement a également annoncé un accord de réciprocité avec les Territoires du Nord-Ouest pour la formation des conducteurs et l'examen menant aux permis de conduire de classe 1 (freins à air comprimé compris) et de classe 6. L'accord permet aux résidents qui suivent la nouvelle formation et passent l'examen de conduire d'obtenir un permis de conduire dans les deux territoires de compétence.

En 2023, le BAC, en collaboration avec plusieurs acteurs clés du secteur du camionnage commercial, a mis de l'avant des recommandations visant à améliorer le profil de risque du camionnage partout au Canada. L'annonce en Alberta marque un important pas dans cette direction.



Sur quoi travaille le BAC en 2025?

Le nouveau « Cyber State of the Market Report » fournira un aperçu complet des résultats, des tendances, des enjeux et des occasions du secteur de l'assurance des cyberrisques au Canada. Il traitera également du rôle de l'assurance des cyberrisques et présentera des recommandations concrètes permettant de bâtir un cyberécosystème plus résilient.

Le rapport « Emerging Trends in the Canadian Commercial Liability Insurance Market » examinera l'ampleur et les conséquences de la progression rapide du risque de litige aux États-Unis, ainsi que son incidence sur le secteur de l'assurance des

entreprises. Il permettra de déterminer si les tendances cernées en matière de responsabilité civile ont une incidence sur le secteur de l'assurance au Canada et sur les consommateurs d'assurance et de recommander des contre-mesures visant à atténuer la progression du risque de litige au Canada et à protéger la stabilité du marché de l'assurance des entreprises.

Le rapport « Insurance Regulation Switches and Tripwires in an Era of Escalating Risks and Rising Costs » mettra en relief dix « interrupteurs et fils-pièges » liés aux approches réglementaires préconisées face à l'escalade des risques et à la hausse

des coûts que doit affronter le secteur de l'assurance de dommages. Il analysera leur incidence sur l'ensemble du secteur de l'assurance et sur les consommateurs. Ces interrupteurs et fils-pièges représentent les modifications réglementaires qui pourraient avoir une incidence positive ou négative sur les consommateurs et l'industrie de l'assurance. Ce rapport s'adresse aux organismes de réglementation engagés dans la gestion de l'escalade des risques et la hausse des coûts dans le secteur de l'assurance.

Réciprocité des experts en sinistres entre les frontières provinciales

La coalition de l'industrie de l'assurance de dommages a renouvelé ses appels en faveur de la levée des obstacles « arbitraires » qui freinent la mobilité des experts en sinistres. Les mesures mises de l'avant par l'administration américaine pour appliquer des droits de douane au Canada ont suscité un nouvel élan en faveur d'une réflexion sur les moyens d'éliminer les obstacles au commerce interprovincial et à la mobilité de la main-d'œuvre.

En réponse aux conversations qui ont lieu dans tout le Canada sur la levée des obstacles au commerce interprovincial et à la libre circulation des professionnels, une coalition

formée de huit associations d'assurance de dommages a renouvelé son appel de longue date aux décideurs canadiens pour qu'ils éliminent un obstacle inutile qui entrave la capacité de l'industrie à aider efficacement les consommateurs après un événement météorologique violent.

Dans une [lettre datée du 10 février 2025](#) (Version anglaise seulement) adressée aux Organismes canadiens de réglementation en assurance (OCRA), la coalition réclame une réforme majeure du régime canadien de délivrance des permis aux experts en sinistres. Actuellement, chaque

province canadienne a ses propres exigences en matière de délivrance de permis. Cela constitue un obstacle à la mobilité des experts en sinistres qui ne peuvent exercer leur activité dans d'autres provinces sans obtenir au préalable une autorisation spéciale des autorités réglementaires. L'industrie de l'assurance demande aux OCRA et aux décideurs canadiens d'adopter un système de réciprocité qui ferait en sorte que le permis d'exercice d'un expert en sinistres dans une province serait reconnu partout au pays.



Nous sommes là pour vous aider

Par l'entremise de sa ligne d'assistance de l'assurance des entreprises, le BAC fournit des renseignements à tout propriétaire d'entreprise qui cherche à combler ses besoins en matière d'assurance entreprise. Ce service, assuré par des professionnels de l'assurance, est offert à titre gratuit. Si vous avez des questions au sujet de votre police d'assurance entreprise ou si vous désirez plus de précisions sur la conjoncture du marché, appelez le

1-844-227-5422.

« L'assurance ne devrait pas seulement être vue comme un mécanisme de protection, mais avant tout comme un véritable partenariat permettant aux particuliers et aux entreprises d'élargir leurs horizons et d'oser atteindre des objectifs qu'ils n'auraient peut-être jamais envisagés autrement ».

– GENEVA ASSOCIATION





ibc.ca

